

**OBJET : Convention de financement – Chef de Clinique des Universités territorial**

**EXPOSÉ**

La Municipalité a fait de la santé sa priorité dès 2001. L'évolution du Pôle de Santé de Choisel en est l'illustration. Pour conforter l'attractivité du Centre Hospitalier de Châteaubriant, la Ville souhaite s'associer au dispositif proposé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui accompagne sur les territoires des projets hospitalo-universitaires au-delà du CHU. Ce dispositif est cofinancé par les collectivités territoriales et les établissements publics de santé.

C'est ainsi que le 4 juin dernier a été reçu en mairie M. Guillaume CARO, Secrétaire général du Groupement Hospitalier de Territoire, accompagné par le Professeur Patrice CHEVALIER, médecin en hématologie au CHU de Nantes, et du Docteur Sophie VANTYGHM. Ils ont présenté à la Municipalité l'opportunité de créer un poste de « Chef de clinique des Universités territorial » en hématologie.

En effet, le Centre Hospitalier de Châteaubriant, le CHU de Nantes et l'Université ont travaillé conjointement sur un tel projet en proposant d'accueillir un jeune interne en hématologie, spécialité dans laquelle le CHU de Nantes bénéficie d'une reconnaissance internationale. Ce poste s'adresse à des jeunes médecins ayant terminé leur internat, pour occuper un poste à double valence : hospitalière et universitaire, comprenant des missions de soins, d'enseignement et de recherche.

La Ville a accepté de participer à ce dispositif qui a pour objectif de renforcer l'offre de soins sur le territoire et s'inscrit totalement dans l'esprit du travail déjà initié du Groupement Hospitalier de Territoire.

Ainsi, il vous est proposé que la Ville de Châteaubriant participe à la création de ce poste au Centre Hospitalier de Châteaubriant, à hauteur de 23 542.92 € maximum, chaque année pendant 2 ans. Une convention sera signée entre le CHU de Nantes, l'Université de Nantes, le Centre Hospitalier de Châteaubriant et la Ville.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de participer à hauteur de 23 542.92 € maximum, chaque année, pendant 2 ans, à la création du poste de Chef de Clinique des Universités territorial ;
2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de financement ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211022-943-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité  
Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



*[Handwritten signature of Alain Hunauult]*



Le Maire

*[Handwritten signature of Alain Hunauult]*  
Alain HUNAUULT



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHATEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-943-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT

